

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 novembre 1963.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1964, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 35

MONNAIES ET MEDAILLES

Rapporteur spécial : M. Paul CHEVALLIER

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Erich Bousch, vice-présidents ; Yvon Coudé du Foresto, Martial Brousse, Julien Brunhes, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Richard, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 549 et annexes, 568 (tomes I à III et annexe 31) et in-8° 101.

Sénat : 22 (1963-1964).

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe des Monnaies et Médailles s'élèvera, en 1964, à 135.175.000 F contre 130.600.000 F en 1963 : il est ainsi en augmentation de 4.575.000 F, soit un peu plus de 3,5 % seulement.

I. — Les recettes.

La comparaison entre les recettes prévues pour 1964 et celles qui figuraient dans la loi de finances pour 1963 est donnée par le tableau ci-après :

NATURE DES RECETTES	EVALUATIONS		DIFFERENCE
	Retenues pour 1963.	Proposées pour 1964.	
	(En francs.)		
Produit de la fabrication des monnaies françaises	121.800.000	126.375.000	+ 4.575.000
Produit de la fabrication des monnaies étrangères	2.000.000	2.000.000	»
Produit de la vente des médailles	6.000.000	6.000.000	»
Divers	800.000	800.000	»
Total	130.600.000	135.175.000	+ 4.575.000

Les évaluations de recettes restent les mêmes que l'année précédente sauf en ce qui concerne le produit de la fabrication des monnaies françaises.

A. — LES MONNAIES FRANÇAISES

Au cours de l'année 1963, l'Hôtel des Monnaies aura frappé environ 580 millions de pièces françaises.

Le programme pour l'année 1964 est sensiblement plus élevé et porte sur 620 millions de pièces.

A la fin de l'année 1964, plus de 2,2 millions de pièces auront été frappées ainsi qu'il ressort du tableau ci-après qui récapitule le programme de fabrication :

Programme de fabrication des pièces françaises.

TYPE DE PIECES	NOMBRE DE PIECES				
	frappées au 31 décembre 1962.	qui auront été frappées en 1963.	qui seront frappées en 1964 (a)	qui auront été frappées le 31 décembre 1964.	qui resteront à frapper le 1 ^{er} janvier 1965 (a).
	(En milliers de pièces.)				
5 francs.....	113.212	37.000	30.000	180.212	»
1 franc.....	540.000	»	90.000	630.000	70.000
50 centimes.....	37.560	60.000	130.000	227.560	22.440 à 72.440 (b)
20 centimes.....	48.200	192.000	50.000	290.200	334.800
10 centimes.....	29.100	211.000	65.000	305.100	444.900
5 centimes.....	205.360	65.000	230.000	500.360	»
1 centime.....	34.200	16.000	25.000	75.200	»
Totaux	1.007.632	581.000	620.000	2.208.632	»

(a) Prévisions.

(b) Le nombre total de pièces frappées variera de 250 millions à 300 millions suivant les besoins de la circulation.

Le programme de fabrication de 1963 a été un peu ralenti par l'obligation dans laquelle s'est trouvée l'Administration des Monnaies d'honorer une commande étrangère passée en août dernier et portant sur 3 millions de pièces qui doivent être frappées avant le 31 décembre 1963 en raison de leur caractère commémoratif.

En 1964, l'établissement intensifiera la fabrication des pièces de 50 et 5 centimes afin de commencer, dès l'année prochaine, le retrait de la circulation des pièces de 50 et 5 anciens francs. En revanche, la frappe des pièces de 10 et 20 centimes sera moins importante qu'en 1963 et celle des pièces d'un centime restera presque symbolique.

Quant aux prix de cession des pièces à la Banque de France, ils demeurent inchangés sauf pour la pièce de 5 F pour laquelle, en raison de la hausse du métal, il a été porté de 2,05 F à 2,35 F à compter du 1^{er} avril 1963.

Ces prix de cession sont actuellement les suivants :

	En francs.
— pièces de 5 F.....	2,35
— pièces de 1 F.....	0,17
— pièces de 50 centimes.....	0,125
— pièces de 20 centimes.....	0,075
— pièces de 10 centimes.....	0,055
— pièces de 5 centimes.....	0,07
— pièces de 1 centime.....	0,036

Plusieurs membres de votre Commission des Finances ont regretté que les diamètres des pièces de 50 et 20 centimes soient très voisins et ont déploré les confusions qui en résultent.

B. — LES MONNAIES ÉTRANGÈRES ET LES AUTRES FABRICATIONS

En ce qui concerne les *monnaies étrangères*, les évaluations de recettes, pour 1964, ont été faites sur la base de 20 millions de pièces diverses, volume qui correspond à celui de la fabrication prévisible de 1963.

Quant aux *médailles et autres fabrications*, leur programme est comparable à celui de 1963.

II. — Les dépenses.

La comparaison entre les dépenses de 1963 et celles de 1964 est donnée par le tableau ci-après :

**Comparaison entre les crédits ouverts par la loi de finances pour 1963
et ceux figurant dans le projet de budget de 1964.**

DESIGNATION	1963	1964			DIFFERENCES avec 1963.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
			(En francs.)		
I. — Crédits de paiement :					
PREMIÈRE SECTION. — Exploitation :					
Personnel	14.043.162	15.016.862	+ 594.455	15.611.317	+ 1.568.155
Charges sociales.....	2.634.443	2.899.239	— 92.290	2.806.949	+ 172.506
Matériel	63.982.069	63.982.069	+ 2.457.891	66.439.960	+ 2.457.891
Versement au budget général.....	47.940.326	»	+ 48.016.774	48.016.774	+ 76.448
	128.600.000	81.898.170	+ 50.976.830	132.875.000	+ 4.275.000
Amortissement (à déduire).....	600.000	600.000	60.000	660.000	+ 60.000
Total pour la première section...	128.000.000	81.298.170	+ 50.916.830	132.215.000	+ 4.215.000
DEUXIÈME SECTION. — Investissements.....	2.600.000	»	+ 2.960.000	2.960.000	+ 360.000
Totaux généraux.....	130.600.000	81.298.170	+ 53.876.830	135.175.000	+ 4.575.000
II. — Autorisations de programme.....	600.000	»	+ 960.000	960.000	+ 360.000

A. — LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

1° *Les dépenses de personnel.*

Les dépenses de personnel passent de 14.043.162 F en 1963 à 15.611.317 F en 1964.

Cette augmentation de 1.568.155 F résulte, pour une très large part, de l'amélioration des traitements et salaires des personnels de l'Etat. Elle correspond aussi, pour 411.814 F, à une opération d'ordre concernant la régularisation comptable de la situation de trente-huit ouvriers recrutés au cours du quatrième trimestre de l'année 1962. Elle est enfin la conséquence de certaines créations ou transformations d'emplois : quatre créations et deux suppressions. Seront ainsi créés : un emploi de surveillant principal des ateliers, un emploi de préposé caissier chargé d'encaisser et de centraliser les recettes provenant de la vente des médailles des divers magasins de l'établissement, un emploi d'archiviste et un emploi de maître graveur. En revanche, seront supprimés : un emploi de chef surveillant et un emploi de préposé à la vente des médailles.

2° *Les charges sociales.*

L'augmentation des charges sociales est due essentiellement à la revalorisation des prestations sociales dont les incidences ont toutefois été compensées, sur le plan comptable, par une diminution de 188.000 F de la contribution de l'Administration des Monnaies au Fonds spécial de retraite des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.

En net, l'augmentation globale ressort ainsi à 172.506 F.

3° *Les dépenses de matériel.*

Les dépenses de matériel sont en augmentation de 2.457.891 F et passent ainsi de 63.982.069 F à 66.439.960 F.

Cet accroissement résulte essentiellement d'une majoration de 2,9 millions de francs — atténuée par des abattements réalisables sur d'autres postes — de la dotation prévue pour les façons de flans, de bandes et de planches, en raison du programme de frappe arrêté pour 1964.

Par ailleurs, au titre des frais divers de gestion, le Gouvernement demande l'ouverture d'un crédit de 162.000 F destiné :

- à accroître la publicité en faveur des médailles, eu égard au fléchissement des ventes constaté depuis trois ans (112.000 F) ;
- à compléter, par certaines acquisitions, les collections du Musée monétaire (20.000 F) ;
- à imprimer un rapport sur l'activité de l'établissement (30.000 F).

A cet égard, il convient de signaler que l'Administration des Monnaies, pour développer la vente des médailles, a créé un « Club de la médaille » comparable aux divers « clubs » de livres qui existent depuis plusieurs années. Les membres du club, qui n'ont aucune cotisation à verser, s'engagent à acheter, chaque année, quatre médailles frappées ou fondues par les Monnaies, en nombre limité et numérotées. Ils reçoivent un bulletin bimestriel d'information et en prime une médaille gratuite s'ils acquièrent six médailles au cours d'une période de dix-huit mois.

Cette excellente initiative devrait mieux faire connaître la qualité et la beauté des médailles françaises et stimuler l'activité de tout un secteur de l'établissement.

L'Administration des Monnaies et Médailles se propose également de reprendre le cycle des expositions qui avait été interrompu au moment du lancement du programme de fabrication des monnaies françaises.

4° *Le versement au budget général.*

En 1964, il doit être légèrement supérieur à celui prévu initialement pour 1963 : 48.016.774 F au lieu de 47.940.326 F.

A ce sujet les pièces comptables qui ont été communiquées à votre Rapporteur lui ont permis de constater que les versements destinés au budget général, qui avaient subi quelques retards, ont repris dans de meilleures conditions.

B. — LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement — qui s'élèvent au total à 2.960.000 F en crédits de paiement — sont financées, d'une part, par les amortissements (660.000 F) et, d'autre part, par un versement de la section « Exploitation » (2.300.000 F).

Bien que la présentation comptable soit différente de celle de 1963, ces dépenses comprennent en réalité, comme au cours des deux années précédentes, deux opérations nettement distinctes :

1° La première est l'accroissement de la *dotation du fonds de réserve*. Créé en 1962, ce fonds est destiné à conserver une partie du bénéfice d'exploitation des années excédentaires pour faire face à des difficultés de trésorerie en cas d'insuffisance sur une gestion ; eu égard à l'importance du chiffre d'affaires de l'établissement, il avait été prévu, à l'origine, qu'il devrait être de 5 millions de francs.

Doté actuellement de 4 millions de francs — dont 2 millions en 1962 et 2 millions en 1963 — il sera, en 1964, porté à 5 millions de francs.

2° Quant aux *dépenses d'équipement proprement dites*, elles comprennent, elles aussi, deux catégories d'opérations :

a) L'une — qui exige l'ouverture d'un crédit de 960 millions de francs tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement — correspond à l'amortissement et à la modernisation du matériel : remplacement de trois presses monétaires, acquisition d'un tour automatique, de trois tours à réduire et d'un tonneau à briller les flans monétaires.

b) L'autre est l'ouverture d'un crédit d'un million de francs en crédits de paiement pour financer la première tranche de construction d'une usine de fonderie et de laminage.

*

* *

Cette question a été évoquée, chaque année, depuis le budget de 1960. La loi de finances de l'époque avait, en effet, ouvert une autorisation de programme de 8.450.000 F assortie d'un crédit de paiement de 1.500.000 F destiné au lancement de l'opération. Mais

celui-ci était subordonné à l'avis d'une commission d'enquête constituée par le Ministre des Finances. Or, cet avis n'a été connu que le 4 mai dernier.

Au vu des conclusions des experts, la décision a été prise, le 25 juin, de construire en province une usine regroupant les diverses opérations de la fabrication des monnaies. Des études en cours doivent permettre de déterminer prochainement le lieu de l'implantation du nouvel établissement et les différents services qui y seront transférés.

Pour que les travaux puissent commencer dès que les décisions nécessaires seront prises, le montant des crédits de paiement serait ainsi porté de 1.500.000 F à 2.500.000 F.

*
* *

Conclusions.

Votre Commission des Finances a pris acte, avec satisfaction, de la décision ministérielle du transfert en province d'une partie des ateliers du quai Conti, trop exigus et trop anciens, qu'il est très difficile et très onéreux de moderniser et qui ne permettent pas à l'établissement des Monnaies et Médailles de diminuer, autant qu'il serait souhaitable, le prix de revient de ses fabrications. Cette mesure était d'autant plus nécessaire que dans les pays étrangers, les établissements similaires se sont équipés d'une manière moderne et viennent en compétition avec le nôtre dans les adjudications internationales. Il nous est arrivé ainsi de ne pouvoir enlever une commande, non pas parce que la qualité de notre fabrication — qui est au contraire universellement reconnue — était mise en doute, mais parce que nos prix n'étaient pas « compétitifs ». Les nouvelles installations devraient libérer l'Administration des Monnaies et Médailles de ce handicap.

Ce fait, joint à une action publicitaire bien comprise, lui permettra de reprendre une place prépondérante sur le plan mondial pour le plus grand bien de l'art français.

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Finances vous propose d'adopter, sans modification, le budget annexe des Monnaies et Médailles pour 1964.